

DÉLIBÉRATION Comité syndical du 17 juin 2026

DÉLIBÉRATION N° DCS2026-025

Objet : Adoption du Budget supplémentaire du Budget annexe « Aménagement Numérique et services numériques » pour 2026

Le dix-sept juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 10 juin 2026

Nombre de délégués en exercice : 47

Nombre de délégués présents : 23

Nombre de délégués représentés : 11

QUORUM : 47 délégués en exercice représentant 123 voix, soit un quorum de 61,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 23 délégués présents +11 pouvoirs correspondant à 97,33 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : LAVENKA Olivier, Président, GOUHOURY Pascal.

Délégués de la Région : AVOND Angela.

Délégués des EPCI : ATRIDE Edie, BAPTIST Philippe, BEAUVAIS Bernadette, BELLIOU Jean-Claude, BOUSEZ Alexandre, CHOMAUDON Éric, CHONION Jean-Paul, DEHELLY Antoine, FOURNIER Pascal, GARCIA ROBIN Jean-Paul, GAVARD Nadine, GENEVIÈVE Gérard, GRIMONT Éric, HÉLIE Jean, PÉRIGAUULT Isabelle, PEUTOT Christian, POIREAU Julien, SAOÛT Louis, SENSI Philippe, VAMBRE Christophe.

REPRESENTES :

Délégués du Département :

THOBOR Virginie a donné pouvoir à GOUHOURY Pascal.

Délégués de la Région :

BATTAIL Gilles a donné pouvoir à AVOND Angela.

Délégués des EPCI :

BACHELET Stéphane a donné pouvoir à PÉRIGAUULT Isabelle.

COULOUMY Christophe a donné pouvoir à BAPTIST Philippe.

JABUT Stéphane a donné pouvoir à BELLIOU Jean-Claude.

PARISY Anne a donné pouvoir à GAVARD Nadine.

PECHARMAN Jean-Luc a donné pouvoir à SAOÛT Louis.

PRISÉ Stéphanie a donné pouvoir à POIREAU Julien.

PROST Emmanuel a donné pouvoir à SENSI Philippe.

ROUSSEAU Michael a donné pouvoir à GRIMONT Éric.

VIVET Emmanuel a donné pouvoir à FOURNIER Pascal.

SECRETAIRE DE SEANCE : PÉRIGAUULT Isabelle.

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5722-1,

Vu la délibération du Comité syndical n° DCS2025-031 en date du 10 décembre 2025 relative au vote du Budget Primitif du budget annexe « aménagement et services numériques » pour 2026,

Vu la délibération du Comité syndical n°DCS2026-016 en date du 17 juin 2026, approuvant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « aménagement et services numériques », et décidant à ce titre de reprendre, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2025, le déficit d'investissement constaté en 2025 (- 5 047 086,22 €) au sein de la section d'investissement en dépenses, la couverture de ce déficit et des restes à réaliser par une inscription de 5 644 435,63 € à l'article 1068 en recettes d'investissement, et l'excédent d'exploitation 2025 après affectation (+ 6 639 927,85 €) en recettes au sein de la section d'exploitation,

Vu la délibération du Comité syndical n°DCS2026-019 en date du 17 juin 2026, approuvant la modification des autorisations de programme « Premier déploiement » 2020-2026, « Sites isolés » 2023-2026 et « Sem@Connect77 » 2025-2029,

Considérant le montant des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement pour 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur l'exercice 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 5 juin 2026,

Vu le rapport n°DCS2026-025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (97,33 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le Budget Supplémentaire du budget annexe « Aménagement et Services Numériques » de Seine-et-Marne Numérique pour l'exercice 2026.

DECIDE que les crédits budgétaires admis en section de fonctionnement du Budget sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire.

DECIDE que les crédits budgétaires admis en section d'investissement du budget sont arrêtés et votés par chapitres budgétaires ou par chapitre opération pour les Crédits de Paiement des Autorisations de Programmes ouvertes.


Les modifications apportées par chapitre budgétaire, en dotations complémentaires ou en réductions de crédits, sont les suivantes (montants en euros) :

EXPLOITATION

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire	BP+BS
Total dépenses d'exploitation		12 045 000,00 €	7 255 000,00 €	19 300 000,00 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	594 000,00 €	510 927,85 €	1 104 927,85 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	800 000,00 €	-150 000,00 €	650 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 000,00 €	74 072,15 €	85 072,15 €
66	CHARGES FINANCIERES	900 000,00 €	0,00 €	900 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 240 000,00 €	5 770 000,00 €	12 010 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500 000,00 €	1 000 000,00 €	4 500 000,00 €
Total recettes d'exploitation		12 045 000,00 €	7 255 000,00 €	19 300 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE D'EXPLOITATION	0,00 €	6 639 927,85 €	6 639 927,85 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 845 000,00 €	0,00 €	4 845 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	200 000,00 €	15 072,15 €	215 072,15 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 000 000,00 €	600 000,00 €	7 600 000,00 €

INVESTISSEMENT

		Budget primitif	RAR	Budget Supplémentaire	BP+RAR+BS
Total recettes d'investissement		16 080 000,00 €	0,00 €	8 260 000,00 €	24 340 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	0,00 €	5 650 000,00 €	5 650 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	6 340 000,00 €	0,00 €	-4 160 000,00 €	2 180 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	6 240 000,00 €	0,00 €	5 770 000,00 €	12 010 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	4 500 000,00 €
Total dépenses d'investissement		16 080 000,00 €	597 349,41 €	7 662 650,59 €	24 340 000,00 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	5 047 086,22 €	5 047 086,22 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 310 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 310 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000,00 €	0,00 €	165 564,37 €	247 067,47 €
	<i>Hors opération</i>	10 000,00 €	0,00 €	5 564,37 €	15 564,37 €
	<i>Sem@Connect77</i>	20 000,00 €	51 503,10 €	160 000,00 €	231 503,10 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	520 000,00 €	251 501,77 €	440 000,00 €	1 211 501,77 €
	<i>Hors opération</i>	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	<i>Sem@Connect77</i>	200 000,00 €	251 501,77 €	300 000,00 €	751 501,77 €
	<i>3D77</i>	290 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	430 000,00 €
23	TRAVAUX EN-COURS	6 220 000,00 €	294 344,54 €	1 410 000,00 €	7 924 344,54 €
	<i>Hors opération</i>	20 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
	<i>Affermage - Premier équipement</i>	1 200 000,00 €	185 577,78 €	178 174,22 €	1 563 752,00 €
	<i>Affermage - Sites isolés</i>	5 000 000,00 €	98 766,76 €	1 231 825,78 €	6 330 592,54 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Sem@fibre- Premier équipement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Sem@fibre-Raccordement</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 000 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €	7 600 000,00 €


Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 1er juillet 2026

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.seine-et-marne-numerique.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.